

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3059

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 1ER TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un enfant adopté a, plus qu'un autre, besoin d'un père et d'une mère. L'abandon est vécu par l'enfant comme une déchirure très profonde. L'enfant abandonné cherche ses repères et aspire à retrouver ce qu'il a perdu. Au plus profond de lui-même, viscéralement, il désire se replacer au plus près de la cellule de base qui lui a donné la vie : un père et une mère. L'enfant adopté doit assumer les traumatismes simultanés de l'abandon et de la double identité familiale. Plus qu'un autre, il a besoin d'une filiation biologique évidente. Il importe donc qu'il puisse s'identifier à deux parents de sexes différents.